

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Onzième session
Genève, 13 - 17 mai 2013

ÉTUDE THÉORIQUE SUR L'INNOVATION, LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET L'ÉCONOMIE INFORMELLE¹ – RÉSUMÉ

établie par le Secrétariat, en collaboration avec M. Jeremy de Beer de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et Mme Kun Fu de l'Imperial College (Londres)

1. L'annexe du présent document contient le résumé d'une étude théorique sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle (CDIP/8/3 Rev.), réalisée dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et à l'économie informelle.

2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

¹ La présente étude théorique a bénéficié des observations étendues formulées par les experts durant l'*Atelier international sur l'innovation, la propriété intellectuelle et l'économie informelle* organisé par l'OMPI et l'Institut de recherche économique sur l'innovation (IERI) (Afrique du Sud), qui s'est tenu à Pretoria (Afrique du Sud) du 19 au 21 novembre 2012, et notamment des commentaires écrits de Shamnad Basheer, Christopher Bull, Jacques Charmes, Mark Dutz, George Owusu Essegbey, Fred Gault, Erika Kraemer-Mbula, Sisule Musungu, et d'autres experts concernés. L'ordre du jour de cet atelier ainsi que la liste des membres du groupe d'experts informel figurent à l'annexe I. Cette étude a également bénéficié des commentaires formulés par les experts durant la sixième conférence sur les micro-observations sur l'innovation dans les pays en développement, qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 21 au 23 novembre 2012.

Les avis et opinions exprimés dans cette étude relèvent de la seule responsabilité de leurs auteurs et ne sont pas nécessairement ceux des États membres ou du Secrétariat de l'OMPI.

RÉSUMÉ

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un projet élaboré par la Division de l'économie et des statistiques de l'OMPI dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation n° 34 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement, à savoir mener une étude sur "les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois".

L'étude théorique de fond propose des définitions, un cadre d'analyse et un large éventail d'orientations pour la recherche empirique à mener dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet du CDIP. L'étude s'appuie, d'une part, sur la documentation très diversifiée existant actuellement sur le thème de l'économie informelle et, d'autre part, sur la question de l'innovation, deux domaines de recherche jusqu'ici sans rapport. Elle se fonde également sur les conclusions d'un atelier international organisé en novembre 2012.

Le présent document fournit un cadre théorique aux études de cas en cours de réalisation au Ghana, au Kenya et en Afrique du Sud. Il jette également les bases des nouvelles études qui, dans l'avenir, seront menées dans d'autres pays ou d'autres secteurs. Ce cadre sera révisé de manière à incorporer les résultats de ces études de cas dès qu'ils seront mis à disposition, au cours de l'été 2013.

I. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Le terme "économie informelle" a été créé au début des années 70 même si, malgré sa popularité croissante, il n'existe toujours pas de définition universellement acceptée de l'économie informelle ou de son champ d'application. Les statisticiens du travail qui étudient le secteur informel se réfèrent à des activités économiques menées dans des entités non constituées en sociétés. Toutefois, l'économie informelle ne doit être assimilée ni au secteur informel (qui comprend aussi bien des emplois structurés que des emplois informels), ni aux emplois informels (qui peuvent exister tant dans le secteur formel que dans le secteur informel).

Dans ce contexte, l'étude a été axée sur les activités formelles et informelles dans le secteur informel. L'analyse théorique la plus appropriée concernant l'économie informelle consiste à passer progressivement du formel à l'informel en prenant en considération un large éventail d'activités et d'acteurs se situant à différentes étapes. Le passage de l'informel au formel se fait progressivement; aussi bien les entreprises que les particuliers peuvent mener à la fois des activités informelles et des activités formelles en même temps. Dans certains cas, l'économie informelle et le secteur formel sont en concurrence. Souvent, toutefois, l'économie informelle produit pour l'économie formelle, a des relations commerciales avec elle, distribue ses produits et lui fournit des services, ce qui signifie qu'elles sont reliées de façon symbiotique.

L'économie informelle englobe un large éventail de secteurs de production de biens, notamment dans les domaines de l'industrie manufacturière et de l'agriculture, et de services, du commerce de détail aux tâches domestiques. Elle touche également à certains aspects des industries de la création, ainsi que des communautés autochtones et locales, mais ces domaines n'entrent pas dans le champ d'application de la présente étude.

L'économie informelle représente une part significative de la production et des emplois dans un grand nombre de pays en développement. Selon les estimations, au cours des deux dernières décennies, les emplois informels ou les emplois dans le cadre de l'économie informelle ont représenté plus de la moitié des emplois non agricoles dans la plupart des pays à revenu intermédiaire ou à faible revenu. L'Afrique subsaharienne est la région présentant les estimations les plus élevées concernant la contribution du secteur informel au produit intérieur

brut (PIB), à savoir presque deux tiers en tenant compte de l'agriculture et la moitié de la valeur ajoutée brute hors agriculture. Elle est suivie par l'Inde, avec environ 50% du PIB total. Viennent ensuite les pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Amérique latine.

Les statistiques descriptives tendent à indiquer une corrélation négative entre le pourcentage d'emplois dans le secteur informel et le PIB par habitant. Il existe également une corrélation positive entre les emplois dans le secteur informel et la pauvreté. Toutefois, rien ne prouve que les emplois informels soient à l'origine d'un PIB faible ou d'une grande pauvreté, ou que le développement économique fasse disparaître le secteur informel. De fait, dans la plupart des pays étudiés, le nombre d'emplois informels a enregistré une hausse significative parallèlement à une croissance économique notable. Ces statistiques et analyses viennent étayer les théories selon lesquelles l'économie informelle est une "caractéristique permanente" des régions telles que l'Amérique latine et l'Afrique.

Les gens deviennent acteurs de l'économie informelle parce qu'ils ont été involontairement exclus du secteur formel en raison d'un manque de qualifications ou d'autres obstacles à l'entrée, ou parce qu'ils ont choisi un emploi informel ou la création d'une entreprise dans l'informel pour des raisons d'autonomie, de flexibilité ou par choix personnel. Les bénéfices financiers ne sont pas nécessairement moindres dans l'économie informelle que dans le secteur formel et il peut y avoir d'autres avantages économiques, notamment la capacité de s'adapter aux changements technologiques et à la situation dans le contexte de la concurrence et de faire face aux risques macroéconomiques du système. Les chercheurs dans des domaines autres que l'économie soulignent également les avantages sur les plans relationnel et social découlant de la participation à l'économie informelle.

II. L'INNOVATION DANS LE CADRE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Le présent projet vise à repousser les limites de la recherche dans le domaine de l'innovation dans l'économie informelle, premièrement en intégrant de manière théorique les analyses jusqu'ici distinctes de l'innovation et de l'économie informelle puis, deuxièmement, en poursuivant la recherche qui n'a pas été souvent réalisée par ceux qui s'intéressent aux aspects de l'économie informelle relatifs à l'économie et à la création d'emplois et, troisièmement, en allant au-delà de l'industrie manufacturière généralement étudié dans ce cas afin d'examiner d'autres aspects de l'innovation dans le cadre de l'économie informelle.

La documentation sur l'économie informelle ne soulève pas directement la question de l'innovation et les publications consacrées à l'innovation ne prennent pas non plus en considération une bonne partie des recherches et des données relatives à l'économie informelle. L'économie informelle n'est généralement pas considérée comme une source d'innovation car cette dernière est souvent assimilée aux progrès technologiques découlant d'une recherche-développement intensive ou aux inventions brevetables.

Mettre l'accent, comme c'est traditionnellement le cas, sur l'innovation en rapport avec la recherche-développement à grande échelle dans les domaines de la science et de la technologie ne constitue pas le seul angle sous lequel l'innovation peut être étudiée. En fait, il est tout à fait possible d'intégrer les activités menées dans le cadre de l'économie informelle dans les pays en développement dans la notion plus large et généralement admise d'innovation au sens où elle est définie dans la présente étude. Le présent projet vise à déterminer dans quelle mesure les indicateurs actuels, les instruments d'enquête, les notions de collaboration et de rapprochement, ainsi que les outils d'évaluation d'impact sont applicables ou non à cet objectif. Dans un nombre croissant d'études menées récemment, l'accent a commencé à être mis sur différentes sources et formes d'innovation dans ce contexte. Un grand nombre de termes et de définitions sont apparus pour définir ce nouveau type de recherche et ces nouvelles perspectives : innovation "communautaire", innovation "partant de la base de la pyramide", innovation "pour les pauvres par les pauvres", innovation "frugale", innovation

“jugaad” et innovation “non exclusive” sont juste mentionnés à titre d'exemples aux fins de la présente étude.

Que l'innovation soit étudiée selon un modèle formel classique ou dans le contexte récent de l'informel, il est généralement admis qu'il est nécessaire de procéder à une analyse fondée sur différents systèmes et, plus particulièrement, l'étude de systèmes localisés d'innovation. L'application de ce cadre et l'examen de la documentation sur le sujet permettent de formuler un certain nombre d'observations initiales concernant l'innovation dans le domaine de l'économie informelle, notamment :

1. l'économie informelle est, avant tout, diversifiée, comme le sont les sources de savoirs définissant les activités informelles et la part d'innovation qu'elles comportent. Dans le cadre de chacune de ces diverses activités dans le domaine de l'économie informelle, l'incidence et le rôle de l'innovation, notamment les interactions avec l'innovation dans le secteur formel, seront probablement différents;
2. les enquêtes ou études de cas réalisées par des microentreprises et axées sur des secteurs particuliers font apparaître l'utilisation de nouveaux produits, l'amélioration de produits, le perfectionnement des procédés et l'utilisation de nouveaux instruments. Ce type d'innovation, qualifiée de “réponse rapide à l'offre et à la demande sur le marché”, apporte une solution pour pallier les insuffisances de l'économie formelle et adapter les produits étrangers aux conditions locales;
3. la recherche actuelle semble indiquer qu'il y a davantage d'adaptations et d'imitations que d'inventions originales dans l'économie informelle. Selon certaines études, les progrès technologiques découlent de l'imitation par des entreprises de modèles existants afin de les utiliser dans leurs ateliers, plutôt que pour les vendre sur le marché. Cependant, d'autres études laissent penser que les entreprises du secteur informel sont plus enclines à lancer de nouveaux produits qu'à utiliser la technologie, parce que les nouveaux produits peuvent se traduire par un gain immédiat;
4. aucune des rares études sur le sujet, de façon quelque peu paradoxale, ne conclut que les entreprises du secteur informel trouvent un intérêt à améliorer la qualité du produit final et à faire face à la concurrence dans ce domaine. Lorsque la qualité semble avoir une influence sur les acheteurs du secteur informel, c'est principalement parce qu'elle est associée à la durabilité; les experts indiquent également que les entreprises du secteur informel investissent généralement moins dans la mise au point de produits finaux que le secteur formel;
5. les entreprises du secteur informel tendent à se regrouper, ce qui favorise le transfert rapide des compétences et des savoirs dans le secteur. Selon des données empiriques, les informations sont diffusées librement et les ressources, ainsi que l'accès aux ressources spécialisées, sont mis en commun. Toutefois, certaines études montrent que le regroupement a une incidence négative sur la croissance du secteur, dans la mesure où la concurrence pour un produit ou une qualité similaires est féroce et qu'il est impossible d'empêcher des tiers de copier sa propre innovation;
6. un grand nombre de microentreprises du secteur informel présentent une faible intensité du capital et se heurtent à des limitations en matière de modernisation technique et à la faiblesse des compétences. Dès lors, les entités économiques qui forment le secteur informel n'enregistrent pas le type de croissance escomptée ou souhaitée dans les entreprises des pays à revenu élevé. Généralement, les questions en rapport avec la technologie et le capital ont une incidence sur l'ampleur de la production et des échanges commerciaux liés à l'innovation dans l'économie informelle;
7. l'interaction de l'offre et de la demande joue un rôle essentiel dans l'économie informelle, façonnant les procédés d'apprentissage et d'innovation dans les entreprises du secteur

informel. Les acteurs de l'économie informelle font considérablement appel à des agents extérieurs comme sources d'innovation – un phénomène également dénommé "innovation ouverte entrante";

8. dans l'économie informelle, les compétences sont acquises par l'enseignement scolaire initial, l'apprentissage par la pratique à travers l'expérience professionnelle et l'apprentissage par la formation à travers des stages de formation dans les secteurs tant informel que formel. La combinaison d'un enseignement scolaire, d'une formation professionnelle spécifique et d'une expérience professionnelle présente un intérêt au regard du renforcement des capacités d'innovation des entreprises du secteur informel.

III. MÉCANISMES D'APPROPRIATION DES BÉNÉFICES DE L'INNOVATION DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Les entreprises qui investissent dans l'innovation souhaitent généralement recueillir les bénéfices qui en découlent en maintenant une forme d'exclusivité sur leur savoir-faire en rapport avec les nouveaux procédés ou produits ou en sélectionnant d'autres solutions leur permettant d'acquérir un avantage concurrentiel. À l'image de l'économie informelle, qui se caractérise généralement par un large éventail d'activités allant du formel à l'informel, toute une série de mécanismes formels, semi-formels et informels sont utilisés pour s'approprier l'innovation.

Les mécanismes d'appropriation formels prennent la forme de droits de propriété intellectuelle. Les mécanismes semi-formels comprennent, notamment, la confidentialité, la publication, les clauses de non-concurrence, les accords de non-divulgence ou les contrats. Les formes informelles d'appropriation peuvent comprendre le délai de fabrication, la complexité (de la conception ou de la technologie), le service après-vente et d'autres types de services et la fidélité du consommateur.

Même dans l'économie formelle, les entreprises adoptent différentes stratégies pour s'approprier les bénéfices de leur innovation. Les données collectées dans le cadre d'enquêtes sur l'innovation indiquent que seule une infime partie de l'ensemble des entreprises de tous les secteurs dans des pays à revenu élevé considèrent les droits de propriété intellectuelle classiques comme importants. À cet égard, les droits considérés comme les plus importants sont les marques, suivies des secrets d'affaires, du droit d'auteur, des dessins et modèles industriels et des brevets.

Notre connaissance des mécanismes d'appropriation de l'innovation dans l'économie informelle présente manifestement des lacunes, que le présent projet vise à combler. Les mesures d'incitation à l'innovation, à la diffusion et leurs incidences sont-elles différentes dans le secteur formel et dans l'économie informelle? L'économie informelle fait-elle appel à des mécanismes d'appropriation différents de ceux utilisés dans le secteur formel? Des efforts sont-ils déployés afin de s'approprier les bénéfices de l'innovation ou l'appropriation fait-elle l'objet d'un rejet dans l'économie informelle? Les résultats de l'innovation et le savoir-faire technique sont-ils communiqués de manière différente dans l'économie informelle et dans le secteur formel?

L'examen de la documentation actuelle sur le sujet donne l'impression, de prime abord, que les acteurs de l'économie informelle a) attachent moins d'importance à l'appropriation des bénéfices de leur innovation ou b) font appel à des mécanismes d'appropriation semi-formels ou informels, plutôt que formels. Cette première impression – selon laquelle les entreprises du secteur informel se préoccupent moins de l'appropriation des bénéfices de leur innovation que celles du secteur formel – est véhiculée par les données indiquant que l'innovation dans l'économie informelle se présente souvent sous forme de grappes qui facilitent les flux de savoirs et de technologie par un simple échange d'idées. La deuxième impression – selon

laquelle les entreprises du secteur informel se préoccupent de l'appropriation, mais font appel à des mécanismes semi-formels ou informels – nécessité d'être précisée.

À notre connaissance, aucune étude n'a été réalisée sur l'usage systématique des droits de propriété intellectuelle classiques dans le cadre de l'économie informelle. On peut sans doute partir du principe qu'à l'heure actuelle, l'utilisation et l'application des droits de propriété intellectuelle classiques, qu'il s'agisse de brevets, de marques, de dessins ou modèles industriels ou d'autres types de droits, sont quasiment nulles. Quelques études sur le terrain évoquent la question de la propriété intellectuelle classique dans l'économie informelle et présentent plusieurs hypothèses concernant l'absence de droits de propriété intellectuelle classiques. L'une de ces hypothèses est que les innovations dans l'économie informelle ne remplissent pas les conditions nécessaires pour pouvoir bénéficier d'une protection classique au titre de la propriété intellectuelle, dans la mesure où un grand nombre d'entre elles sont basées sur l'imitation ou l'adaptation de produits existants. Une autre hypothèse est que les acteurs de l'économie informelle n'ont jamais entendu parler de la propriété intellectuelle et qu'ils ne disposent pas des informations, des compétences et de l'accès nécessaires au système classique de la propriété intellectuelle. Une autre hypothèse encore est que les acteurs de l'économie informelle sont pessimistes quant à leurs possibilités de faire enregistrer et appliquer leurs droits de propriété intellectuelle et cela, malgré le fait que la reproduction illicite par d'autres artisans et la production à l'étranger de copies bon marché peut constituer une menace pour leurs revenus. Il convient de vérifier la validité de ces hypothèses dans le cadre des études de cas réalisées au titre du présent projet.

Il ressort, sans surprise peut-être, de notre synthèse des recherches réalisées sur la question, que la plupart des mécanismes d'appropriation de l'innovation dans l'économie informelle sont de nature informelle, le délai de fabrication, les activités de vente ou de fourniture de services, la fidélité des consommateurs et les services après-vente en constituant les mécanismes les plus importants. Seul un petit nombre d'études met l'accent sur le fait que les acteurs de l'économie informelle essaient de s'approprier leur innovation par des mécanismes semi-formels tels que la confidentialité. Cette démarche contraste avec celle adoptée par les entreprises du secteur formel, en particulier les petites entreprises, qui ont recours à la confidentialité comme mécanisme d'appropriation.

Afin de combler les lacunes en matière de connaissances et d'éléments d'information qui ressortent de la présente étude théorique, les questions ci-après ont été affinées en vue d'être abordées dans le cadre des études de cas : dans quelle mesure les mécanismes d'appropriation dans l'économie informelle stimulent l'innovation et la diffusion de savoirs? Dans quelle mesure l'absence d'appropriation porte-t-elle préjudice au caractère évolutif, à la diffusion et aux effets de l'innovation dans l'économie informelle?

D'une part, on peut avancer que l'absence d'appropriation formelle, ainsi que les activités en grappes, constituent les forces du système d'innovation dans l'économie informelle. À cet égard, le système d'innovation dans l'économie informelle repose largement sur "l'apprentissage collectif" sur la base d'un accès facilité et de la libre circulation des connaissances. Les mécanismes d'appropriation doivent aussi être examinés sous l'angle des systèmes sociaux, les flux de connaissances étant caractérisés par la confiance, la réputation, la fiabilité, la caractérisation sociale et culturelle, ainsi que la volonté de mettre les ressources en commun et de collaborer. Cette démarche facilite l'accès à l'information et réduit sensiblement le coût des transactions.

D'autre part, contrairement au précédent point de vue, il a été affirmé que la reproduction illicite permanente et l'absence de mécanismes d'appropriation constituent un obstacle au renforcement des activités d'innovation dans l'économie informelle. Les chefs d'entreprise sont dans l'incapacité de développer leurs activités au-delà d'un certain stade, dans la mesure où ils n'ont pas pris sur leurs innovations. C'est pourquoi, ils sont moins enclins à investir dans des machines ou du capital humain et sont dans l'impossibilité de réaliser des économies d'échelle. L'absence d'une image de marque ou de certificats ou désignations, donnant lieu à l'anonymat des produits du secteur aux yeux des consommateurs, est également considérée comme empêchant les créateurs de produits de qualité d'être récompensés. La croissance économique et les gains de productivité dans le secteur informel sont donc insuffisants. En outre, les entreprises de ce secteur peuvent freiner la volonté des entreprises du secteur formel d'innover, d'adopter de nouvelles technologies ou de développer leurs marques.

Les données issues de la recherche actuelle ne sont pas suffisamment précises pour privilégier l'un ou l'autre point de vue. En principe, et en l'absence d'une comparaison contrefactuelle, il est tout aussi difficile d'émettre des hypothèses ou de déterminer rigoureusement le niveau et le type d'innovation qui aurait été obtenue dans des circonstances différentes. Dans les études de cas menées dans le cadre du présent projet, ces questions seront étudiées plus en détail, ce qui nous permettra d'évaluer les coûts et avantages de l'une et l'autre hypothèses, impliquant un renforcement de la formalisation ou de l'application des droits de propriété intellectuelle.

IV. OPTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE EN FAVEUR DE L'INNOVATION DANS L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Ni les documents de politique générale actuels, ni les ouvrages spécialisés ne proposent un cadre de politique générale généralement reconnu concernant l'économie informelle. En fait, il ressort de notre étude axée sur les trois dernières décennies que, dans les pays en développement, les actions de politique générale sont généralement orientées vers le secteur formel, l'économie informelle étant largement ignorée. Par ailleurs, les rares lois et principes portant sur l'économie informelle sont décrits comme étant peu systématiques, non structurés et manquant de coordination entre les ministères, les institutions et les différents niveaux de l'État. Un problème découlant généralement d'une absence de cohérence des politiques est que les ressources consacrées au développement économique sont concentrées aux niveaux national et au mieux provincial, mais que la responsabilité de la réglementation et de la gestion de l'économie informelle est au niveau du gouvernement local.

En outre, les politiques relatives à l'économie informelle ne visent pas, pour la plupart, à développer les structures informelles existantes. Au contraire, l'objectif déclaré est généralement de supprimer, réglementer ou formaliser l'économie informelle. Le but est de réduire les causes de l'informel en limitant les règlements ou les conditions du marché qui poussent les entreprises à adopter des pratiques informelles. Au cours des années, les spécialistes et les responsables de l'élaboration des politiques ont perçu la nécessité d'adopter une démarche plus coordonnée et structurée en matière d'économie informelle. Les objectifs de politique générale ont changé, passant de la suppression de l'économie informelle à la création d'un environnement propice à son développement. Ce changement de vision politique au sujet de l'économie informelle a été progressif, un petit nombre de pays ayant élaboré récemment des politiques intégrées en matière d'économie informelle.

Certains secteurs de l'économie informelle attirent généralement davantage l'attention des responsables de l'élaboration des politiques. La gestion de la vente ambulante informelle et les pratiques connexes de gestion urbaine ont, par exemple, toujours constitué un objectif prioritaire de politique générale. En outre, les activités informelles fondées sur les savoirs traditionnels, telles que la phytothérapie ou l'artisanat sont généralement distinguées de l'économie informelle et une attention particulière leur est accordée par les responsables de l'élaboration des politiques.

Toutefois, hormis quelques domaines spécialisés, les politiques constructives dans le domaine de l'économie informelle sont récentes et sont toujours en cours d'élaboration.

Les interventions structurelles sont rares et, au niveau national, elles ne sont souvent pas adaptées aux besoins locaux sur le terrain, la coordination entre les structures nationale et locale faisant souvent défaut.

De plus, l'examen des politiques menées dans le passé et à l'heure actuelle fait ressortir que les politiques relatives à l'économie informelle ne sont, pour la plupart, pas conçues en vue de stimuler l'innovation ou l'application des droits de propriété intellectuelle dans ce secteur.

En fait, dans de nombreux pays, l'économie informelle n'est pas prise en considération en tant que source potentielle d'innovation; elle n'est presque jamais considérée comme un objectif clair en matière d'innovation. D'une part, les politiques appliquées dans le domaine de l'économie informelle ne font pas expressément référence à l'innovation. D'autre part, les politiques nationales en matière d'innovation continuent d'être dominées par les perspectives scientifiques et technologiques, l'économie informelle étant largement ignorée.

Lors de l'élaboration des politiques relatives à l'économie informelle, il convient de garder à l'esprit les interactions entre les secteurs formel et informel et le rôle des institutions du secteur formel. En fait, les faiblesses institutionnelles telles qu'une réglementation excessive et la faiblesse des règles de droit appliquées au secteur formel tendent à influencer sur la taille du secteur informel et des types d'activités menées au sein de ce secteur. Les politiques relatives à l'économie informelle ne seront efficaces que si elles sont appliquées parallèlement à des politiques visant à améliorer le fonctionnement des institutions du secteur formel.

Un certain nombre d'obstacles auxquels font face les acteurs de l'informel sont analogues à ceux que doivent surmonter toute entreprise, en particulier les petites entreprises et celles des pays en développement. Premièrement, la principale question semble être celle de savoir si le système de la propriété intellectuelle est adapté à l'économie informelle. Deuxièmement, un enjeu majeur de politique générale est de faire connaître aux acteurs de l'informel les possibilités offertes par les droits classiques de propriété intellectuelle. Troisièmement, les acteurs de l'informel doivent peut-être surmonter un certain nombre d'obstacles pour accéder au système de la propriété intellectuelle, notamment le temps, les compétences et les ressources financières. En outre, on peut se demander si des conditions spécifiques se rapportant aux acteurs de l'informel compliquent l'utilisation du système de la propriété intellectuelle. Quatrièmement, la possibilité de faire respecter ses droits, ainsi que les coûts afférents, sont des questions essentielles qu'il convient d'étudier.

Dans certaines contributions, l'idée a été avancée de définir une série de normes "informelles" de propriété intellectuelle visant à élargir la protection par la propriété intellectuelle aux innovations dans le secteur informel, ce qui reviendrait moins cher et serait plus adapté à l'économie informelle. Les quelques propositions qui ont été formulées ont notamment pour dénominateur commun les points suivants : réduction des coûts relatifs à l'acquisition et à la sanction des droits; peu ou pas de formalités d'enregistrement; droits moins étendus avec une durée de protection plus limitée; et réduction des obstacles à la concession de licences ou à l'utilisation par d'autres entreprises de l'idée protégée. D'autres propositions vont plus loin tout en prenant en considération la possibilité pour des tiers de réutiliser l'idée protégée de manière simple et financièrement avantageuse. Dans le cadre du présent projet et sur la base des conclusions des études par pays, il conviendrait d'examiner ces propositions en détail afin de déterminer leur intérêt et la manière de les concrétiser.

L'absence de recherche empirique sur l'innovation dans l'économie informelle rend difficile l'élaboration de politiques concrètes dans ce domaine. La présente étude vise donc à établir un cadre préliminaire d'orientation générale en vue de stimuler l'innovation dans le secteur informel (voir le tableau 9 dans le document principal). Les résultats du projet permettront d'examiner dans quelle mesure et dans quels cas le système de la propriété intellectuelle freine ou stimule l'innovation dans le secteur informel. Si les études de cas démontrent qu'une

utilisation améliorée de la propriété intellectuelle par les acteurs de l'informel est possible ou appropriée, des barrières potentielles et des politiques visant à favoriser l'accès au système de la propriété intellectuelle dans le cadre de l'économie informelle devraient être intégrées aux cadres de politique générale en matière d'innovation.

[Fin de l'annexe et du document]